



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 57432

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui ont ouvert leurs portes à la rentrée 2013 et dont la mission consiste à former les futurs enseignants et les enseignants en poste. En effet, malgré les recommandations du ministère, des syndicats de l'éducation nationale constatent d'importants dysfonctionnements notamment concernant les contenus de formation et l'organisation des stages. Ils dénoncent également des inégalités de volumes et de contenus de formation sur le territoire, des incertitudes sur les programmes et sur les critères d'évaluation des concours ainsi que des moyens alloués insuffisants pour le fonctionnement des ESPE et des conditions de travail difficiles pour les formateurs. Par conséquent, devant ces remarques inquiétantes, elle souhaite savoir quelles suites il entend leur donner afin d'assurer une formation de qualité aux futurs enseignants.

Texte de la réponse

La formation initiale des enseignants est organisée depuis septembre 2013 par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Les ESPE sont désormais déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain, les Antilles, la Guyane et La Réunion. Depuis la rentrée 2014 deux nouvelles ESPE ont été créées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. Les ESPE sont des composantes internes d'une université ou d'une COMUE, porteuses d'un projet de site partagé par toutes les universités d'une même académie en lien avec le rectorat. La formation est encadrée par plusieurs textes réglementaires : un cadre national des formations dispensées au sein des nouveaux masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, un cahier des charges de l'accréditation et de nouvelles maquettes des concours de recrutement. La formation des enseignants et des personnels d'éducation ainsi que le concours de recrutement rénovés sont fortement professionnalisés. Cette formation promeut une entrée progressive dans le métier par des stages d'observation et de pratique accompagnée en première année de master et un stage en alternance après réussite au concours, sans pour autant négliger la place de la recherche inhérente à toute formation de master. La création et l'accréditation de chaque ESPE par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) a permis de contrôler la mise en œuvre du cahier des charges de l'accréditation et du cadre national des formations des masters MEEF. Ainsi, ont notamment fait l'objet d'une attention particulière, la place et le volume des stages d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire, l'articulation entre la théorie et la pratique autour des périodes d'alternance, la constitution d'équipes pédagogiques pluri catégorielles, la mise en place du tronc commun de la formation et de la recherche qui constituent des axes forts de la réforme. Depuis, les ESPE ont engagé, comme préconisé par le cahier des charges de l'accréditation, une démarche qualité pour la mise en œuvre d'une évolution « améliorative » des formations effective dès la rentrée 2015. Une évaluation périodique des formations organisées par les ESPE est par ailleurs réalisée dans le cadre du renouvellement de l'accréditation calé sur le calendrier des vagues contractuelles des établissements auxquels sont rattachées les ESPE. Depuis la mise en place de la réforme,

un dispositif est déployé pour accompagner de manière pragmatique la dynamique de construction des ESPE, mettre en œuvre des recommandations et réaliser un suivi individualisé de chaque ESPE. Le comité de pilotage des ESPE fait l'objet d'un suivi attentif des trois directions concernées (DGESIP, DGESCO, DGRH) qui œuvrent de manière coordonnée ; il se traduit par un suivi individualisé de chaque ESPE et la réunion des différents acteurs de la formation des enseignants. Des séminaires et ateliers de formation pour les équipes de direction, les personnels des ESPE, des rectorats et des universités sont organisés régulièrement par l'école supérieure de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR) en coordination avec les trois directions concernées du MENESR. Par ailleurs, le comité de suivi de la réforme de la formation des enseignants installé dès la création des ESPE se réunit mensuellement sous la présidence du Recteur Daniel Filâtre. Ce comité est un lieu d'analyse, d'évaluation, de concertation et de propositions sur la réforme de la formation des enseignants. Ce comité a rendu ses premières recommandations en mai 2014. L'ensemble de ce dispositif d'accompagnement permet notamment la diffusion et le partage des bonnes pratiques et contribue fortement à une harmonisation de la formation des enseignants sur le territoire, tout en respectant l'autonomie propre de chaque ESPE porteuse d'un projet particulier au sein d'un site. S'agissant des moyens des ESPE, il a été demandé aux universités, qui disposent d'une autonomie budgétaire et financière, que les moyens des anciens instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) soient affectés à la mise en place des nouvelles ESPE, qu'il s'agisse des moyens budgétaires ou des ressources humaines.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57432

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4818

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9690